



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A WASHINGTON

Procès-verbal du

Conseil consulaire pour la protection et l'action sociale

spécial STAFE du 4/06/2019

Le conseil consulaire (CC) dédié au dispositif « Soutien au Tissu Associatif des Français de l'Étranger » (STAFE), présidé par Michel CHARBONNIER, consul général, s'est tenu le 4 juin 2019, à 9h30 dans les locaux du consulat général à Washington.

Etaient présents :

Participants ayant une voix délibérative :

- M. Michel CHARBONNIER, consul général, président du conseil consulaire
- M. Olivier PITON, conseiller consulaire et AFE, vice-président du conseil consulaire
- M. Frédéric BADEY, conseiller consulaire
- Mme Monique CURIONI, conseillère consulaire

Participants ayant une voix consultative :

- Mme Christiane CICCONE, présidente de « Français du Monde - ADFE Washington »
- M. Bruno ELDIN, attaché de coopération éducative à l'Ambassade de France
- Mme Nelly SADOON, Déléguée générale des Alliances Françaises

Autres membres :

- Mme Cécile WALCK, consule adjointe, cheffe de Chancellerie
- M. Simon CICOLELLA, agent chargé des Affaires sociales, secrétaire des travaux

Membres excusés :

- Mme Annie Boutin-King, conseillère consulaire
- M. Alexandre CURNOL, président de « l'UFE Washington »

Ont été remis aux membres du conseil consulaire, les documents de travail suivants:

- Les instructions de cadrage
- Les demandes de subvention (pièces constitutives du dossier) ont été projetées en séance.

A noter que l'ensemble de ces documents étaient également consultables dans les locaux du consulat la semaine précédant le CC et que le guide du participant a été transmis par courriel avant la réunion.

Ordre du jour :

- I - Bilan STAFE 2018
- II - Rappel des instructions de cadrage STAFE 2019
- III - Présentation et étude des projets présentés
- IV - Proposition d'une liste des dossiers retenus classés par ordre de priorité.

Ouverture de la séance :

Le Président souhaite la bienvenue aux participants qu'il remercie de leur présence à ce deuxième conseil consulaire consacré au STAFE et notamment M. B. Eldin et Mme N. Sadoun invités en tant qu'experts des services culturel et éducatif de l'ambassade, pour les éclairages apportés sur les demandes déposées.

A cet égard, il précise que la délégation générale des Alliances françaises, dont Mme Sadoun est Déléguée Générale, ayant déposé une demande de subvention, il a été convenu que cette dernière quitte la salle de réunion lors des délibérations du conseil sur ce projet.

Le Président présente ensuite l'ordre du jour de la séance. Il demande à ce que chacun s'engage à respecter le principe de confidentialité qui régit les débats du conseil consulaire et à ne pas révéler les avis exprimés par les membres.

Avant de passer à l'étude des demandes 2019, le Président ouvre la discussion par un bref bilan de la campagne STAFE 2018.

I – Bilan STAFE 2018

Sur l'ensemble du réseau, 223 projets ont été jugés recevables sur les 302 présentés, majoritairement de type éducatif (46%), culturel (28%), caritatif (11%), économique (5%), social (2%) pour un montant total de 1 753 345€

Pour la circonscription de Washington, 2 projets de type caritatif (1) et coopération internationale (1) ont été rejetés ; 3 projets (de type éducatif et culturel) ont été jugés recevables :

- Alliance Française de Charlottesville = 4 700€
- PhilaFLAM = 9 310€
- Délégation Générale des Alliances Françaises = 11 400€

Soit un montant total de 25 410€

Le Président souligne que les montants accordés en 2018 sont conséquents et correspondent précisément à ce qui avait été demandé par les associations.

M. F. Badey se réjouit également de ce soutien de l'Etat jugé essentiel au développement du réseau associatif à l'étranger. Il dit néanmoins regretter que l'intégralité de l'ex. Réserve parlementaire n'ait pas été reversée dans l'enveloppe du STAFE.

M. Piton précise que la commission nationale a fait un effort particulier pour valider un maximum de projets.

Les conseillers consulaires présents se sont étonnés du relatif faible nombre des dossiers présentés.

Mme M. Curioni s'interroge ainsi sur la possibilité de simplifier la procédure d'accès au STAFE pour les petites associations qui semblent découragées par des critères de recevabilité perçus comme trop contraignants et par la complexité des justificatifs à fournir. Elle constate qu'un trop grand nombre d'associations ne sont pas encore au

courant du dispositif.

M. O. Piton suggère une simplification des démarches ainsi qu'une procédure distincte pour les demandes de subvention jusqu'à 2000€ avec un dossier très allégé.

Le Président souligne en réponse que ce dispositif est encore récent. Le consulat a communiqué le plus largement possible via son site internet. Le « Comité Tricolore » qui fédère à Washington le réseau associatif en a été tenu informé par le consul général. Les services de l'ambassade (culturel, éducatif..), les conseillers consulaires eux-mêmes ont pris leur part dans ce travail de communication dès l'ouverture de la campagne STAFE en janvier dernier. Sans aucun doute, ce travail d'information, qui revient à tous les acteurs, doit être poursuivi.

M. B. Eldin reconnaît que certains critères peuvent constituer un frein pour les petites associations mais l'allongement de la durée de la campagne devrait leur permettre de mieux anticiper ces contraintes.

II - Rappel des instructions de cadrage

Le Président indique que cette seconde édition du STAFE est dotée comme l'an dernier de deux millions d'euros.

Il précise que le rôle du conseil consulaire consiste à **formuler des avis, favorables ou défavorables, sur les projets déposés** et qu'en fin de séance sera établie **une liste priorisée des dossiers**.

Il précise que l'examen local des projets par le conseil consulaire se fera selon le format habituel conformément à la réglementation en vigueur (cf. décret 2014-144 du 18 février 2014). Ainsi, seuls les conseillers consulaires et le président du conseil ont voix délibérative, les autres participants ayant une voix consultative.

Il rappelle que lors de l'examen des dossiers, le conseil consulaire est invité à porter en priorité sa réflexion sur les critères d'éligibilité précisés dans les instructions.

III - Présentation et étude des projets

Les 5 dossiers présentés au cours de ce conseil consulaire sont classés : STAFE N°1,... à STAFE N°5. Les projets des associations ayant obtenu une subvention au titre de 2018 sont étudiés en premier.

STAFE N°1 : « Délégation Générale des Alliances Françaises États-Unis »

Association de droit local créée en 1986, hébergée dans les locaux du service culturel de l'Ambassade de France à Washington, qui coordonne le réseau des 109 Alliances Françaises présentes sur le territoire américain.

Compte rendu technique et financier subvention 2018 :

Pour rappel la subvention versée fin 2018 (11 400€) soutient un projet visant à former des correcteurs aux certifications de français DELF/DALF du Ministère de l'Education Nationale afin de répondre à un besoin de professionnalisation des enseignants et à une demande croissante du public dans les alliances françaises.

L'association a transmis un bilan provisoire arrêté à mai 2019 en raison d'un calendrier de réalisation réparti en deux phases:

-Niveau 1 qui s'est déroulé du 26/02/2019 au 02/03/19 : formation de correcteurs/examineurs pour **25 participants** (enseignants alliances françaises, écoles homologuées, écoles partenaires Label Education), formateur local.

-Niveau 2 qui aura lieu du 24 au 28/06/2019 : formation de formateurs animée par un intervenant CIEP pour **15 participants** (correcteurs habilités).

A ce stade, l'utilisation de la subvention STAFE s'est faite selon le calendrier et les objectifs prévus ; l'association s'est engagée à transmettre un bilan définitif à l'issue du projet. La subvention STAFE accordée en 2018 a été essentielle à la réussite d'un projet qui à sa complétion aura bénéficié à 40 enseignants et 640 candidats aux certifications.

Présentation du projet 2019 :

Il s'agit d'un projet de nature éducative, intitulé PROFLE, répondant à un besoin pédagogique : améliorer la formation initiale des professeurs enseignant le « Français Langue Etrangère » (FLE) aux États-Unis en leur proposant une formation diplômante qui comprend un volet à distance d'une durée de 16 mois tutoré par le CNED suivi d'une formation en présentiel de 5 jours, à Washington, sous l'égide d'un intervenant du Centre international d'études pédagogiques (CIEP).

Données budgétaires :

Budget annuel 2019 : **24 200€** (en baisse par rapport à 2018- pour rappel = 56 400€)

Montant du projet global : **39 900€**

Montant demandé au titre du STAFE: **19 950€**

Pourcentage de la subvention : **50%**

Proposition du Conseil consulaire :

L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire à l'appui de leur décision est le suivant :

- La délégation générale des alliances françaises est un organisme bien connu et référent pour l'enseignement du Français aux États-Unis ; association de droit local américain, elle a vocation à présenter un projet STAFE ;
- Le projet respecte les critères d'éligibilité, il est bien présenté et argumenté. Le montant demandé est raisonnable et équilibré par rapport au coût global du projet ;
- Le projet a un intérêt pédagogique manifeste : améliorer la formation des professeurs qui enseignent le « **Français Langue Étrangère** » ; à noter que bon nombre de nos jeunes compatriotes vivant dans des familles où l'anglais est prédominant relèvent de cet enseignement ;
- Le projet a un intérêt direct pour nos compatriotes : les 20 professeurs qui bénéficieront de cette formation seront des Français qui résident aux États-Unis ; ces professeurs enseignent soit dans les Alliances Françaises de plus en plus fréquentées par de jeunes compatriotes qui ne sont pas scolarisés dans le réseau homologué, soit dans des programmes FLAM dont le public cible est celui des jeunes Français scolarisés dans le système américain ; la professionnalisation des enseignants est essentielle dans un contexte de fort turnover du personnel ;
- C'est un projet fédérateur et à portée fédérale, car il concerne tous les États-Unis et sera proposé à tous les acteurs de l'enseignement de la langue française des alliances françaises et programmes FLAM dans le pays ; individuellement les professeurs ne pourraient pas financer cette formation ;
- La certification constitue une source importante de revenus pour les alliances françaises « centres d'examen » et une garantie de sérieux permettant ainsi d'attirer toujours plus de familles françaises ou binationales. Le DELF est un diplôme d'Etat, valable à vie, reconnu en France pour poursuivre des études universitaires, équivalent aux certifications standards anglophones Cambridge/Oxford et participe au rayonnement de la langue et la culture française. A noter que les élèves français scolarisés dans le système américain ont intérêt à valider le DELF.

Après présentation et débats, le conseil émet à l'unanimité un avis très favorable pour le montant demandé par l'association soit 19 950€.

STAFE N°2 : « PhilaFLAM »

Association de droit local créée en 2012 à Philadelphie ayant pour objet de promouvoir l'enseignement du français à nos jeunes compatriotes scolarisés dans le secteur américain. Sa présidente dirige l'association du réseau FLAM aux États-Unis.

Compte rendu technique et financier subvention 2018 :

Pour rappel la subvention versée en 2018 (9 310€) a soutenu un projet visant à développer un **programme éducatif et culturel**, « FrancoPholly », dispensé en français et destiné à un **public de 5 à 18 ans**, issu de familles francophones, françaises, expatriées où détachées dans la région de Philadelphie.

L'association a transmis un bilan provisoire arrêté à mai 2019 en raison d'un calendrier de réalisation s'achevant fin novembre. A ce jour, ce programme qui a bénéficié à 124 participants, a été décliné selon les volets suivants :

-depuis janvier sont organisées des visites guidées mensuelles en français par un intervenant diplômé de l'Ecole du Louvre, des musées (Rodin, fondation Barnes...) et du patrimoine architectural de la ville de Philadelphie afin de faire découvrir la richesse de l'histoire des relations franco-américaines et l'influence de l'art français sur cette ville ;

-enseignement de la philosophie des lumières, l'histoire de France à travers la tenue de Cafés-Philo (public adolescents) et ainsi favoriser la réflexion et la prise de parole en public en français ;

-à venir à l'automne : participation au salon du bilinguisme/des études universitaires et à d'autres sorties culturelles sur les thèmes de l'Opéra/ballet.

A ce stade, l'utilisation de la subvention STAFE s'est faite selon le calendrier prévu et l'association s'est engagée à transmettre un bilan définitif à l'issue du projet.

Présentation du projet 2019 :

Il s'agit d'un projet de nature éducative visant à l'élaboration d'un programme d'enseignement du français compatible avec les examens DELF à destination des élèves FLAM issus de familles françaises ; la possibilité de valider officiellement un niveau de français, par un diplôme reconnu par l'Etat français, est en effet primordial pour ces jeunes compatriotes lors d'un retour en France. Les quelques 200 élèves de PhilaFLAM bénéficieront du projet.

Données budgétaires :

Budget annuel 2019 : 139 039€

Montant du projet global : **25 452€**

Montant sollicité au titre du STAFE : **12 726€**

Pourcentage de la subvention : **50%**

Proposition du Conseil consulaire :

L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire à l'appui de leur décision est le suivant :

- Le projet respecte l'ensemble des critères d'éligibilité, il est bien présenté et argumenté ;

- Association dynamique, bien connue du consulat général dont l'action est très appréciée et les financements reposent largement sur les frais d'inscription payés par les élèves ;
- Le projet proposé répond à un besoin pédagogique : permettre aux élèves FLAM scolarisés dans le système américain de valider officiellement un niveau de français, par un diplôme reconnu par l'Etat français. A noter que l'Ecole Française Internationale de Philadelphie (EFIP) dont l'enseignement s'arrête en classe de 4^{ème} ne fait pas passer le diplôme national du Brevet (DNB) ;
- Le réseau FLAM joue un rôle important pour l'enseignement du Français aux Etats-Unis (3000 élèves inscrits) et cela en ne recevant que très peu d'aide publique. Le montant demandé est raisonnable et équilibré par rapport au coût global du projet. L'investissement apparaît minime comparé à l'impact important que ce projet aura pour les 200 élèves de PhilaFLAM qui pourront tous en bénéficier.

Après présentation et débats, le conseil émet à l'unanimité un avis très favorable, pour le montant demandé par l'association soit 12 726€

STAFE N°3: Richmond French Film Festival

Présentation:

Association de droit local créée en 1992 qui organise chaque année, fin mars, un festival de films et documentaires français à Richmond, Virginie.

La subvention demandée vise au financement de «Master Classes» en marge du festival. En effet, outre la qualité et la diversité de sa programmation, ce festival est par ailleurs réputé pour ses «Master Classes» animées par des professionnels français. Depuis plusieurs années, les responsables du festival ont souhaité ouvrir ces ateliers aux élèves français et francophones du «Lycée Rochambeau » de Washington : une soixantaine de ces élèves ont ainsi pu y prendre part lors de l'édition 2019 du festival notamment ceux ayant opté pour une option «cinéma et théâtre» dans leur cursus.

Données budgétaires :

Budget annuel 2019 : 207 453€

Montant du projet : **41 777€**

Montant sollicité au titre du STAFE : **20 000€**

Pourcentage de la subvention : **47%**

Proposition du Conseil consulaire :

L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire à l'appui de leur décision est le suivant :

- Le « French Film Festival » qui se tient à Richmond (Virginie) depuis 27 ans est l'un des rendez-vous les plus incontournables pour le cinéma français aux États-Unis (budget annuel de + ou – 200 000€). Plus d'une cinquantaine de professionnels français (réalisateurs, producteurs, acteurs, techniciens, représentants des principales organisations du cinéma français...) s'y rendent chaque année à l'invitation de ses organisateurs. Outre à un large public américain, ce festival s'adresse aussi à des publics d'enseignants en français et à nos nombreux compatriotes résidant en Virginie et à Washington ;
- Le projet respecte l'ensemble des critères d'éligibilité ; le montant demandé, certes important, est en rapport avec le coût total du projet ;
- Le financement de ce festival repose sur des ressources équilibrées provenant essentiellement des droits d'entrée et de subventions de partenaires américains. Une subvention de 3000€ a été accordée au festival par les services culturels de l'ambassade en 2019 ; elle n'apparaît pas dans le budget 2019 présenté car au moment de la rédaction de la fiche, cette subvention n'avait pas encore été reçue par le festival ; d'un montant faible, le renouvellement de cette subvention n'est pas acquis pour 2020. Une contribution financière du programme STAFE permettrait donc de marquer la reconnaissance de la France à cet

événement et de garantir sur la durée l'organisation de ces « Master Classes » (gratuites pour les élèves) en aidant au financement de la venue de professionnels français pour les animer ;

- L'édition 2020 du festival envisage d'ouvrir la participation aux « Master Classes » à d'autres écoles françaises homologuées ou proposant un enseignement en français.

Après présentation et débats le conseil émet à l'unanimité un avis très favorable, pour le montant demandé par l'association soit 20 000€

STAFE N°4 : Fédération des Alliances Françaises aux USA

Présentation :

Association de droit local créée en 1902 ayant pour objet de représenter les intérêts des Alliances françaises (AF) aux Etats-Unis.

La « Fédération des Alliances Françaises » présente un projet de nature culturelle visant d'une part à **1/ Faciliter la coordination** de la programmation d'artistes locaux par les alliances françaises via un répertoire en ligne commun à toutes les AF, **2/ promouvoir la visibilité** des programmations culturelles des alliances françaises aux États-Unis via des actions de communication.

Données budgétaires :

Budget annuel 2019 : 69 950€

Montant du projet global : **19 000€**

Montant demandé au titre du STAFE: **9 500€**

Pourcentage de la subvention : **50%**

Proposition du Conseil consulaire :

L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire à l'appui de leur décision est le suivant :

- La plupart des Alliances Françaises (AF) ayant de très faibles ressources à consacrer aux actions culturelles, la création d'un répertoire commun visant à faciliter/coordonner/mutualiser la programmation de tournées d'artistes français et/ou francophones paraît pertinente (NB : dans le cadre de la fusion AF/Instituts Français, la Fondation Alliance Français a perdu la compétence culturelle et ne propose donc plus de tournées d'artistes/conférenciers subventionnées depuis la France) ;
- Toutefois, en raison de la taille du réseau des Alliances (109 AF) et du fait qu'une grande majorité des AF n'ont aucune programmation culturelle compte tenu de leurs moyens très limités, la mise en place par la « Fédération » d'une communication à l'échelle nationale ne semble pas pertinente, d'autant que, de leur côté, les AF plus importantes, s'adossent déjà à la communication des services culturels de l'ambassade, ce qu'il faut encourager dans un esprit de synergie.

Après présentation et débats, le conseil émet à l'unanimité un avis favorable pour doter le seul premier volet du projet à hauteur de \$2 500.

STAFE N°5 : Centre Francophone de Pittsburgh

Présentation :

Association de droit local créée en 2010 dont la mission est de promouvoir la langue française et la Francophonie et accueillir à Pittsburgh les nouveaux arrivants dans la communauté francophone.

Le projet de nature éducative vise à proposer une formation pédagogique intitulée « Journées d'immersion » destinée à des professeurs de français de la région de Pittsburgh, américains et français, devant leur permettre d'enrichir leurs connaissances de la culture francophone grâce à des présentations sur des thèmes culturels variés et de mettre à jour leurs compétences pédagogiques.

Données budgétaires :

Budget annuel 2019 : 1 913€

Montant du projet global : **2 400€**

Montant demandé au titre du STAFE: **1 900€**

Pourcentage de la subvention : **80%**

Proposition du Conseil consulaire :

L'argumentaire développé par les membres du conseil consulaire à l'appui de leur décision est le suivant :

- Association très honorablement connue de notre consul honoraire à Pittsburgh ;
- Importance de soutenir les petites structures locales ;
- Le montant demandé (1 920€) est très raisonnable et permettrait à cette association, à travers une somme modeste de voir ses efforts récompensés et de mener une action utile en faveur du rayonnement de la culture et la langue française.

Après présentation et débats, le conseil émet à l'unanimité, sous réserve de la production par l'association de statuts à jour, un avis favorable pour le montant demandé soit 1 900€. NB : l'association a transmis depuis une copie de ses statuts à jour

IV – Liste des dossiers retenus par ordre de priorité :

A l'issue de la présentation et de l'examen des 5 projets, le conseil consulaire a proposé de classer les demandes de subvention, par ordre de préférence, de la façon suivante :

1/ STAFE N°2 : PhilaFLAM - Montant demandé = 12 726€

2/ STAFE N°1 : Délégation Générale (DG) des Alliances Françaises aux USA - Montant demandé = 19 950€

3/ STAFE N° 3 : French Film Festival - Montant demandé = 20 000€

4/ STAFE N°5 : Centre Francophone de Pittsburgh - Montant demandé = 1 900€

**5/ STAFE N°4 : Fédération des Alliances Françaises aux USA.
Montant demandé = 9 500€ - Montant proposé par le CC = 2 500€**

Montant total des subventions demandées = 57 076€

Avant de clôturer les débats, Mme C. Ciccone a souhaité remercier le conseil consulaire d'avoir invité les représentants d'association de Français à l'étranger (ADFE/UFE) qui pourront ainsi jouer un rôle de relai de ce dispositif auprès de l'ensemble du réseau associatif de la circonscription.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a clos les débats à 12h.